# Le Nord

*Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre*

CONDITIONS

| | | |
|---|---|---|
| Par la Poste. Un An. | 20 | francs. |
| Six Mois | 10 | — |
| Trois Mois | 5 | — |
| Départem. nord-limitrop. et Etranger, port en sus | | |

PUBLICITÉ

| | | |
|---|---|---|
| Annonces | la ligne | 0.30 |
| Réclames | — | 0.60 |
| Faits-divers | — | 1.20 |
| Chronique locale | — | 2.50 |


## Le nouveau boulevard
## LILLE - ROUBAIX - TOURCOING

**Les tramways. Toujours M. Mongy. — Les offres de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing. — La Compagnie des Tramways de Lille fait des propositions fermes.**

On connaît la question.

La création d'un grand boulevard entre Lille et Roubaix-Tourcoing est décidée.

Sur cette base se pose une question de Tramways comprenant trois parties :

1° L'installation d'une ligne reliant les trois villes par le boulevard.

2° Par extension, l'installation d'une ligne de Lille à Leers par Fiers, Hem, Lannoy et Lys.

3° Enfin, une ligne allant de Leers à Roubaix et Roncq Blanc-Four.

Un groupe de capitalistes représentés par M. Mongy, s'est présenté pour cette multiple entreprise.

Mais il n'a pas rempli en temps voulu les engagements réclamés par le département et qui consistaient à verser deux millions dont 500.000 le 22 août 1904 et à constituer une Société dans les six mois qui suivraient la déclaration d'utilité publique qui eut lieu fin février 1904.

M. Mongy n'ayant pu tenir ses engagements en temps voulu, le Conseil départemental a temporisé. Mais, pressé d'en finir, M. le préfet s'est décidé à convoquer, pour lundi prochain, le Conseil général, en séance extraordinaire.

M. Mongy défaillant, M. le préfet aurait pu faire des propositions aux autres Compagnies.

Il ne l'a point fait.

Mais sur la demande des représentants de ces Compagnies il a été répondu que des propositions pouvaient être faites par elles et seraient examinées.

Alors la Compagnie des Tramways de Lille et celle des Tramways de Roubaix-Tourcoing se mirent sur les rangs.

Nous avons pu connaître dans leurs grandes lignes leurs propositions.

***

La Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing propose, comme l'a fait en ces derniers temps le groupe Mongy, de remplacer le versement de 2 millions par une annuité trentenaire équivalente, à prélever sur les bénéfices futurs de l'exploitation.

Elle ne construira d'abord que la ligne du boulevard. La ligne si intéressante de Lille, Fiers, Hem, Lannoy, Leers, Roubaix, Blanc-Four ne serait construite qu'ultérieurement lorsque la recette kilométrique de la ligne du boulevard atteindra 45.000 fr., ou sinon dans un délai maximum de 10 ans.

***

La Compagnie des Tramways de Lille offre, elle, au Département de lui verser immédiatement les 2.000 000 primitivement demandés dans le projet Mongy, et de rembourser à M. Mongy tous ses frais d'études à dire d'expert.

Elle construirait de suite *tout le réseau*, y compris la ligne de Lille-Hem-Lannoy-Leers, jusqu'au tronçon de ligne frontière compris entre Leers et Tourcoing-Blanc-Four.

Cette Compagnie propose de porter le point terminus de ces deux lignes du boulevard et de Lannoy, à la Place de Tourcoing à Lille, tandis qu'avec les autres groupes, ce point terminus était à l'entrée de la ville.

Cette pénétration dans Lille présente de grands avantages, que les autres sociétés ne peuvent offrir.

***

A notre avis, la combinaison avec une des deux Sociétés de Tramways électriques existantes doit inspirer une plus grande confiance pour la prospérité de l'exploitation où l'une et l'autre de ces sociétés peut se servir d'une usine génératrice qui fonctionne déjà; les frais généraux d'administration restent les mêmes; au point de vue de la sécurité, le personnel a déjà acquis de l'expérience.

***

En résumé le département se trouve maintenant devant deux catégories de projets : celui de M. Mongy qui bénéficie des délais déjà prolongés pour lui permettre de remplir ses engagements et qui se présente avec des offres de paiements par annuités et l'engagement... de former une société d'exploitation dans le délai de trois mois ; celui de la Société des tramways de Roubaix-Tourcoing qui s'en rapproche comme mode de paiement des 2 millions, montant de la concession, et qui ne construira que dans un délai éloigné la ligne des communes suburbaines de Fiers, Hem, Lannoy, Leers, etc.

D'autre part la Compagnie des Tramways électriques de Lille qui reprend dans son intégralité la convention imposée à M. Mongy dès le début : paiement immédiat des 2 millions, construction immédiate des deux lignes sauf un court tronçon que le Conseil général imposerait facilement à cette Compagnie. Ce projet apporte comme avantages la pénétration des deux lignes dans Lille, et offre toutes les garanties tant au point de vue financier qu'à celui des facilités d'exploitation.

Ces dernières propositions n'ont été soumises à la Commission du Conseil général qu'hier samedi après-midi. Il nous semble impossible que le Conseil général puisse prendre sagement une détermination lundi. Aucun des membres de cette assemblée ne connaît encore officiellement ces nouvelles propositions, et il leur sera impossible d'avoir connaissance du rapport qui leur sera présenté avant sa lecture en séance. Il paraît inadmissible que des décisions aussi importantes soient prises au pied levé sans que le rapport ait été imprimé et communiqué préalablement aux conseillers généraux.

## AUTRES DÉTAILS

### *sur le projet proposé par la Compagnie des Tramways de Lille*

Dans le projet actuel, l'obstacle au succès du tramway du boulevard est la difficulté de l'accès dans Lille.

La voie qui doit relier Lille à Roubaix et Tourcoing s'arrête aux portes de Lille, aux environs du cimetière de l'Est, sur l'ancienne ligne du littoral.

De ce point, on a prévu pour l'entrée en ville trois branchements : l'un remontant au nord jusqu'à la porte d'eau de la Basse-Deûle et aboutissant à la place Saint-Martin ; l'autre, entrant à Lille par une porte à percer dans les remparts au droit de la rue des Urbanistes ; le troisième, entrant à Lille par une porte à percer rue des Buisses et aboutissant à la place de la Gare.

La Compagnie des Tramways de Lille estime que ni l'une ni l'autre de ces trois voies conduisant au tramway du boulevard n'est susceptible de drainer un nombre de voyageurs suffisant pour rendre fructueuse l'exploitation de la ligne du boulevard.

Elle désire que cette ligne soit largement amorcée dans Lille et porte de la place de Tourcoing, faute de quoi les voyageurs délaisseront cette ligne incommode, pour continuer à prendre les tramways actuels de Roubaix et de Tourcoing ou le train pour ces deux villes.

Sa demande de concession d'une voie de pénétration dans Lille pour le tramway du boulevard s'explique donc parfaitement si l'on peut dire qu'ici l'intérêt de la Compagnie se confond avec l'intérêt du public.

Remarquons d'ailleurs que cette demande de ligne de pénétration ne soulève dans l'espèce aucune difficulté puisqu'il serait loisible à la Compagnie de faire circuler dans Lille le train électrique du boulevard sur ces lignes actuelles de la place de Tourcoing, de la rue Nationale et de la Grande-Place.

Après s'être assuré ainsi l'accès de la ligne du boulevard au centre de Lille, au centre de Roubaix et de Tourcoing, la Compagnie des Tramways électriques de Lille inaugurerait un service de transport rapide, de façon à s'assurer une abondante clientèle de voyageurs parcourant la ligne de bout en bout.

Elle ne se dissimule pas qu'en attendant que les constructions se soient élevées de chaque côté du boulevard, le trafic local des voyageurs sera maigre.

La nouvelle voie ne traverse pas d'agglomérations importantes et la drainage en cours de route sera faible.

Aussi vent-elle s'emparer des voyageurs qui vont de Lille à Roubaix et Tourcoing et de ceux qui viennent de ces villes à la métropole lilloise.

Ses trains parcourraient la route en vingt minutes, soit à une vitesse moyenne de 25 kilomètres et à une vitesse maxima de 35 à 38 kilomètres à l'heure, rendue possible par l'isolement de la voie, des chaussées spéciales étant prévues sur le boulevard pour les voitures de roulage, les automobiles, les bicyclettes et les piétons.

Pour faciliter l'accélération de la vitesse, la Compagnie demande que la voie ferrée prévue à une largeur d'un mètre par la convention soit portée à l'écartement normal d'un mètre 44.

Des trains de luxe circuleraient sur la ligne. Ils seraient composés de trois voitures à bogies, dans le genre de celles qui circulant sur la ligne P, mais plus grandes et mieux aménagées.

Il y aurait une voiture de seconde classe puis deux voitures américaines, wagons-salons ou wagons-apéritifs analogues à celles qu'on désigne aux Etats-Unis sous le nom de salons-cars ou smoking-cars.

Au moyen de ces innovations, la Compagnie des Tramways électriques espère créer sur le ligne du boulevard un trafic qui lui échapperait peut-être sans cela.

Elle ajoute qu'elle est mieux placée que tout autre concessionnaire pour donner satisfaction au département et au public, puisqu'elle possède déjà usine centrale de production de force électrique, dépôts, personnel et que les frais de premier établissement et d'exploitation seraient pour elle inférieurs à ceux que devraient supporter ses concurrents.

M. Faure, directeur de la Compagnie a été entendu samedi à 3 h. par la Commission départementale.

## *Etrennes aux Expulsés*

| | | |
|---|---|---|
| De la part d'une famille reconnissante | 20 | » |
| Mme Charles Richard | 50 | » |
| Mme Henry Duret | 20 | » |
| Cambrai. — Mme Alexandre Duvergar | 50 | » |
| Mme Alphonse Duverger | 25 | » |
| Anonyme de Fontaine-Notre-Dame | 5 | » |
| Un bon Cambrésien | 5 | » |
| Anonyme | 20 | » |
| Mme Mailliard | 5 | » |
| Anonyme | 5 | » |

Les souscriptions sont reçues, à **LILLE**, chez :

Mme Huet-Wattinne, 9, rue des Jardins.
Mme Gustave Théry, 17, square Dutilleul.
Mme Jean Bernard, 7, rue de Courtrai.
Mme Binauld-Taffin, 27, rue des Stations.
Mme Verley-Bollaert, 9, boulevard de la Liberté.
Mme Emile Wallaert, 68, boulevard de la Liberté.
Mme André Vandame, 56, rue Saint-Gabriel.

**A ARMENTIÈRES :**
Mme Clarisse Verley.

**A CAMBRAI :**
Mme Alphonse Duverger, boulevard de la Liberté et place aux Bois, 27.

**A DOUAI :**
Mme Léon Meurice, rue des Blancs-Mouchons.

**A DUNKERQUE :**
Mme Carlos Bernard, rue du Sud.

**A HAUBOURDIN :**
Mme Célestin Cordonnier.

**A HAZEBROUCK :**
Mlle Biesweal.

**A ROUBAIX :**
Mme Armand Masson, 53, rue Neuve.
Mme Hust Wallaert, 1, rue du Manège.
Mme Valentin Decorter, 63, boulevard de Paris.

**A TOURCOING :**
Mme Charles Théry, rue de Tourhal.
Mme Paul Wattinne, 10, place St-Jacques.

**A VALENCIENNES :**
Mme Maurice Delame, 17, rue des Foulons.

# ECHOS

### ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats à l'Ecole polytechnique sont avisés que les compositions écrites pour le concours d'admission pour 1905 auront lieu au commencement de juin à Paris et dans un certain nombre de villes, parmi lesquelles Lille et Douai pour le Nord.

### JUSTICE DE PAIX

Est nommé suppléant du juge de paix de Saint-Amand, M. Namur.

### COUR D'ASSISES DU NORD

**La liste des jurés**

Voici la liste des jurés qui siégeront pendant la session de la Cour d'assises qui s'ouvrira à Douai, le lundi 6 février 1905, sous la présidence de M. Joppé, conseiller à la Cour d'appel :

**Jurés titulaires**

MM. S. Riquel, cultivateur, Capinghem. — J. Lefebvre, cultivateur, Radinghem. — M. Mourcou, propriétaire, Lille, 32, rue de Thionville. — A. Gaudoux, propriétaire, Ferrière-la-Grande. — P. Destombes, architecte, Roubaix, 61, rue de Lille. — L. Jonville, négociant, Roubaix, 60, boulevard d'Armentières. — J. Grimonpont, propriétaire, Lille, 15, rue du Chevalier-Français.

G. Ackein, fabricant de chicorée, Halluin. — L. Choquet, propriétaire, Lille, 116, rue Solférino. — E. Herbaux, rentier, Marcq-en-Barœul. — J. Bénard, propriétaire, Saint-Pol-sur-Mer. — A. Delille, propriétaire-Péchain. — T. Mouchon, cultivateur, Genech. E. Galliard, entrepr., Cambrai. — H. Lelong, brasseur, Beauvois. — P. Rohbe, filateur, Tourcoing. — A. Dhalluin, propriétaire, Tourcoing. — L. Delesalle, industriel, Lille, 201, rue Pierre-Legrand. — A. Desquiens, rentier, Sainghin-en-Mélantois. — F. De Saint-Léger, propriétaire, Dunkerque. — G. Isbled, propriétaire, Haubourdin. — A. Planoq, cultivateur, Annœullin. — L. Deshons, agent d'assurances, Fourmies. — F. Hennegrave, notaire honoraire, Bergues.

L. Collet, brasseur, Hautmont. — L. Delaporte, brasseur, Lewarde. — R. Lefever, adjoint et brasseur, Pitgam. — P. Gouilliard, marchand, Marcq-en-Barœul. — E. Debuquoy, rentier, Bondues. — A. Verdavoir, rentier, Flines-lez-Raches. — J.-B. Vignaron, propriétaire, Templeuve. — A. De Callenstein, bijoutier, 48, Grande-Rue, Roubaix. — L. Devos, cultivateur, Loo-Plaga. — L. Goguenheim, négociant en laines, Tourcoing. — E. Lemaire, marchand de liquides, Valenciennes. — F. Béhague, agriculteur, Waziers.

**Jurés supplémentaires**

MM. Bommart, propriétaire ; A. Boutique, propriétaire ; H. Turcq, cordonnier ; E. Aligard, banquier, tous quatre de Douai.

### LES IMPRIMÉS SOUS BANDE

De nouvelles instructions viennent d'être adressées aux bureaux de poste pour rappeler un règlement tombé quelque peu en désuétude au sujet de l'affranchissement des imprimés sous bande : journaux, prospectus, cartes, etc.

Beaucoup de personnes ont l'habitude de coller le ou les timbres à cheval sur la bande et sur l'imprimé.

Or, c'est là — beaucoup l'ignorent — un usage absolument contraire à la loi.

La bande doit être mobile et ne doit adhérer en aucune façon à l'imprimé, ni au moyen de colle ou de pain à cacheter, ni à l'aide du timbre.

Il faut que la poste puisse vérifier le contenu du pli.

Le public est donc invité à renoncer aux timbres « à cheval », usage qui a été simplement toléré jusqu'ici.

Il s'exposerait, en effet, à le fâcheuse surtaxe que l'administration, dans ce cas, a le droit d'appliquer.

## *GAZETTE du NORD*

— Nous apprenons avec regret la mort de **M. Jules Toulemonde-Dazin**, ancien fabricant, décédé, samedi, à l'âge de 72 ans, en son domicile, rue Neuve, 36, à **ROUBAIX**.

Malgré sa santé chancelante, M. Toulemonde avait voulu quand même sortir le premier janvier ; et le froid vif et brusque l'ayant saisi, il dut s'aliter pour ne plus se relever.

Il faisait partie du Conseil de fabrique de Saint-Martin depuis près de trente ans.

Conférencier zélé de Saint-Vincent-de-Paul et ami des pauvres, il fut pendant longtemps le président général des Conférences et président particulier de celle de Saint-Martin.

Il s'occupa également avec un dévouement remarquable des Cercles catholiques d'ouvriers et prit une grande part à la création du *Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne*.

Sa grande modestie l'avait toujours tenu éloigné des fonctions publiques, malgré les vives sollicitations dont il fut l'objet.

Il a passé, en faisant le bien, sans bruit et sans ostentation ; toute sa vie a été celle d'un catholique complet, et il est mort, comme il avait vécu.

Tant de mérites l'avaient pourtant distingué, et il était chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Ses funérailles auront lieu, jeudi, à dix heures, à Saint-Martin.

Les funérailles de **M. Louis Mullier**, fabricant, administrateur de la Caisse d'épargne, ont eu lieu samedi, à 10 h. 1/2, en l'église Saint-Martin, à **ROUBAIX**.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt rue du Curoir, 10, par M. le chanoine Barteaux, doyen de la paroisse.

Une couronne a été offerte par la Caisse d'épargne. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lecomte-Scrépel, L. Toulemonde, Emile Delattre, Stéphane Wibaux, Wetine-Desurmont et Louis Watine.

Le deuil était conduit par les fils du défunt.

Dans l'assistance nous avons remarqué : MM. Chatteleyn, sénateur, conseiller municipal ; Ed. Reussel et Sayet, adjoints au maire ; A. Rousseau, P. Despature, A. Bayart, conseillers municipaux ; Paul Watine et Pierre Destombes, anciens adjoints au maire de Roubaix.

Albert Masurel, ancien député de Tourcoing ; Quennoy, conseiller municipal de Wattrelos ; Albert Prouvost, président du Tribunal de commerce ; Dubly, juge ; Florent Carissimo, vice-président de la Chambre de commerce ; Ed. Motte, Jean Bossut, A. Dazin, Ch. Pollet, G. Motte, membres ; S. Ruffelet, président d'honneur de l'Union catholique ; l'abbé Ghesquier, supérieur du Collège, etc.

— Mercredi ont eu lieu, à **LILLE**, les funérailles d'un vieux brave, **Léon Leroy**, décédé à l'âge de 65 ans et qui avait, comme glorieux actif, quatorze ans de service militaire, huit campagnes et deux blessures de guerre.

Une délégation de la société l'Union générale des combattants de 1870-71, de Moulins-Lille, a accompagné Leroy à sa dernière demeure. Devant la tombe, M. Paul François, président de la société, a rappelé la belle conduite du vieux soldat durant l'année terrible et rendu hommage à ses nombreuses vertus guerrières.

— En l'église du **SEC-BOIS**, ont eu lieu, hier matin, à 10 h., les funérailles de **M. André Boulet**, père de M. Boulet, cultivateur à Hazebrouck, au *Vert-Vallon*.

Le défunt était âgé de 84 ans.

— Hier matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église paroissiale de **VIEUX-BERQUIN**, les funérailles de **M. Désiré-Jean-Baptiste Sénellart**, rentier, décédé dans cette commune le 4 janvier, à l'âge de 54 ans.

Le défunt, qui jouissait de l'estime générale, était le frère de M. Jules Sénellart, médecin-vétérinaire, secrétaire général de la Société d'agriculture d'Hazebrouck.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— Hier, à midi, on a célébré en l'église N.-D. du Sacré-Cœur, à **ARMENTIÈRES**, le mariage de **Mlle Marie Vincent**, fille de M. le docteur Vincent, avec **M. Louis Delattre**, docteur en droit, secrétaire de l'Action Libérale à Lille.

M. l'abbé Coulomb, ancien supérieur de St-Jude, a prononcé une touchante allocution et célébré le mariage.

M. l'abbé Desnoulez, vicaire à Frelinghien, et cousin de la mariée, a dit la messe.

Les témoins étaient : Pour la mariée, M. Georges Vincent et M. le docteur Jules Vincent, ses frères ; pour le marié, M. Louis Delattre, son oncle, et M. Emile Scrive, conseiller général.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

— Mardi prochain sera célébré, en l'église de **BAUVIN**, le mariage de **M. Jacques Dubois**, petit-fils de Mme Boutry-Droulers et fils de Mme Dubois-Boutry avec **Mlle Louise Lefort**, fille de M. Edouard Lefort.

Tous nos vœux pour le bonheur de cette cette union qui associe deux familles chrétiennes et honorablement connues dans notre région.

## Mort mystérieuse
### A ANNŒULLIN

Jeudi soir, mourait un mineur, Emile Bourg.

Des bruits de crime circulèrent. La gendarmerie de Seclin apprit que Bourg avait reçu des coups le 4 décembre dernier et que la rumeur publique voyait là la cause de la mort.

Le procureur de la République vient de charger de cette affaire M. Carré de Malberg qui, accompagné d'un docteur, se rendra ce matin à Annœullin, afin de procéder à l'autopsie.

## UN MARAUDEUR TUÉ
### à Petite-Synthe

Un drame terrifiant s'est produit dans la nuit de vendredi à samedi à Petite-Synthe, au hameau du Banc-Vert.

Au mois d'août dernier, M. Hilaire Derley, cultivateur, 63 ans, avait fait installer une sonnerie électrique à son poulailler et à son pigeonnier où les maraudeurs avaient enlevé 32 volatiles.

La sonnette de cette sonnerie aboutissait à sa chambre à coucher.

Donc, vendredi vers minuit, la sonnerie se fit entendre. M. Derley se leva, prit un fusil 1874 transformé, y glissa une cartouche et sortit de sa demeure.

Dehors, le long de la palissade, il aperçut deux individus et tira un coup en l'air. Les deux gaillards prirent la fuite. Armant de nouveau son fusil, M. Derley pénétra dans sa basse-cour.

En arrivant près de son poulailler, M. Derley faillit être terrassé par un individu qui venant d'en sortir, s'était précipité sur lui. Le cultivateur fit feu sur le maraudeur qui tenait l'arme par le canon.

Atteint, l'individu trébucha et tenta de se précipiter à nouveau sur M. Derley. Celui-ci cria au secours, des voisins accoururent et à ce moment le malfaiteur s'affaisse sans connaissance.

M. Derley partit aussitôt à la gendarmerie de St-Pol-sur-Mer. Les gendarmes arrivèrent mais le malfaiteur avait rendu le dernier soupir. On estime qu'il a survécu un quart d'heure.

La charge de plombs n° 16 faisant balle l'avait atteint au bas-ventre, à l'aine gauche les artères avaient été coupées et la mort est survenue par hémorragie.

Le cadavre fut transporté au cabanon de police. C'est celui d'un jeune homme de 20 à 22 ans, imberbe, assez misérablement vêtu.

On s'occupe d'établir son identité.

## Encore les cambrioleurs !...
### A ROUBAIX

**Au tissage de MM. Mulliez et Parent, boulevard Gambetta. — Coffre-fort éventré. — Vol d'une somme de 70 francs et d'un canif.**

Au n° 209 du boulevard Gambetta se trouve le tissage de MM. Mulliez fils et Parent. L'établissement est gardé, pendant la nuit, par un concierge, M. Henri Vancopenolle.

C'est dans cette fabrique que les cambrioleurs ont opéré pendant la nuit de vendredi à samedi.

A une heure qu'on ne saurait préciser, car le concierge n'a rien entendu, ils ont fracturé une persienne du rez-de-chaussée, cassé une vitre enduite préalablement de terre mouillée pour que les débris, en tombant n'éveillent pas l'attention, et par l'ouverture pratiquée ont pu faire forcer l'espagnolette. Cette fenêtre ouverte leur a donné accès dans les magasins.

Ils ont pénétré ensuite dans les bureaux de réception des matières où ils ont fouillé les meubles sans rien trouver à leur convenance.

Après avoir fracturé une autre porte, ils sont entrés dans les bureaux de la comptabilité, où, ayant fait basculer le coffre-fort sur des livres, ils l'ont transporté sur un « diable » jusque dans la salle de tissage.

Avec un « porte-fil », long de 2 m. 25, de 10 centimètres de diamètre, en fer forgé, et pesant 20 kilos, ils ont eu vivement enfoncé la porte.

Le coffre-fort contenait une somme de 70 fr. environ : 20 fr. en monnaie de billon dont douze pièces de deux centimes et 50 fr. en monnaie d'argent. Un canif, à manche de nacre, avec ciseaux, lames diverses, tire-bouchon, a été enlevé aussi.

Les cambrioleurs ont risqué gros jeu et ce sont donnés bien de la peine, pour un maigre résultat. Ils sont partis par où ils étaient entrés.

### Coups de revolver contre un agent de police

Samedi matin, vers 3 h. 1/4, l'agent Palanchier qui retournait chez lui, apercevait au quai de Bordeaux quatre individus porteurs de paquets et qui, à sa vue, prirent la fuite en tirant contre lui plusieurs coups de revolver.

L'agent malgré cela se mit à leur poursuite, mais ils disparurent avant qu'il ait pu les rattraper.

### Tentative de vol rue de l'Alma

Samedi, vers une heure et demie du matin, les agents Carrette et Liévrouw, passant rue de l'Alma, en face de chez M. Désiré Roos, peintre-décorateur, constatèrent que la porte de la rue était ouverte et avait été fracturée.

Les gens de la maison furent réveillés ; mais les malfaiteurs n'avaient pas eu le temps sans doute d'opérer, rien n'avait été dérangé ni dérobé. Ils ont sans doute été dérangés par la venue inopinée des agents.

## Accident mortel à la gare de Douai

Samedi matin, vers 11 heures, M. Henri Moulinier, 38 ans, de Waziers, forgeron à la Compagnie du Nord, était occupé à la gare de Douai à la vérification des aiguilles, en compagnie de M. Laroche, contrôleur.

Le bruit fait par le train de marchandise 4916 qui passait à toute vitesse sur la voie 1, empêcha Moulinier d'entendre deux wagons lancés sur la voie 2 où il se trouvait, le malheureux fut renversé et les wagons lui passèrent sur le corps, lui coupant les deux jambes à hauteur des cuisses et l'avant-bras gauche.

La mort fut instantanée.

Les hommes d'équipe occupés à la manœuvre ramassèrent les diverses parties du corps de Moulinier.

M. le docteur Sockeel a fait les constatations légales.

La famille a été prévenue par les soins de M. le chef de gare.

Les restes de la victime ont été transportés en son domicile, rue de Hainaut, à Waziers.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa veuve, et aussi à sa sœur, Mlle Moulinier, religieuse sécularisée de la Providence, l'une des directrices de l'Ecole libre de la rue du Canteleux à Douai.

## *Une autopsie à Armentières*

M. Delalé, juge d'instruction, et M. Duthilleul, médecin-légiste, ont procédé hier après-midi à l'autopsie de Céline Vroman, asphyxiée dans la nuit de jeudi à vendredi par le gaz. L'autopsie a eu lieu à l'hôpital.

L'autopsie a démontré que la mort était due à l'intoxication par l'oxyde de carbone provenant du gaz d'éclairage.

En vertu d'une commission rogatoire de M. Boucard, juge d'instruction à Paris, le docteur Duthilleul a prélevé au cœur une certaine quantité de sang qui a été transmise à Paris.

## *AUDACIEUX CAMBRIOLAGE*
### A SAINT-QUENTIN

**Coffre-fort enlevé. — Voleurs en fuite**

MM. Sailly et Cie, raffineurs à Tergnier, ont établi à Saint-Quentin un dépôt, 5, boulevard Gambetta.

Trois portes donnent accès de la rue dans le bureau, le magasin et le logement du concierge.

Dans le bureau, adossé au mur, se trouvait un coffre-fort pesant 750 kilogs. Dans la nuit de jeudi à vendredi cinq cambrioleurs ont essayé de l'enlever.

A l'aide de pinces ils ont fracturé la porte du bureau, puis culbuté le coffre-fort sur les livres de comptabilité pour amortir le bruit, ils l'ont fait rouler sur le trottoir jusque près du pavé. Ils s'emparèrent ensuite d'une petite charrette à bras qui se trouvait dans le magasin, la portèrent, pour ne pas faire de bruit, dans la rue et se mirent en devoir de hisser dessus le coffre-fort.

Mais les 750 kilos étaient trop lourds pour la charrette. Quand on y hissait le coffre-fort sur l'arrière et qu'on voulait le soulever, les ressorts se brisèrent, la voiture s'effondra sur le pavé et le concierge, Gustave Demians, ouvrit sa fenêtre. Il était 2 heures du matin. Il vit cinq individus s'agitant autour de ce qu'il prit d'abord pour une voiture de boulanger. Les cambrioleurs, se voyant découverts, déguerpirent d'autant plus plus vite qu'ils entendirent le concierge dire à sa femme : Passe-moi mon fusil.

Le concierge sortit et reconnut « la caisse ». Il cria : au voleur. Les voisins accoururent, on prévint la gendarmerie qui organisa une permanence autour du coffre-fort : il était sauvé.

D'ailleurs les voleurs n'en auraient pas eu pour leurs peines, il n'y avait rien dans la caisse, MM. Sailly déposant chaque soir, comme tous les commerçants prudents, leurs espèces et valeurs à la banque.

C'est pendant le jour qu'il faut voler les coffres-forts : mais... c'est plus difficile.

Les pinces et leviers qui ont servi aux malfaiteurs avaient été pris au magasin du matériel des cantonniers municipaux, où les cambrioleurs les avaient empruntés et où ils les ont reportés... en gardant cependant les vingt sous oubliés par le chef-cantonnier dans le tiroir et qu'ils se sont adjugés.

---

FEUILLETON N° 31

## Cœurs de Héros

*(Garcia Moreno et ses amis)*

Par ROBERT DE ROBUR et PONS D'ORTODO

— A Riobamba ! s'écria Olivarès. Quelle imprudence !... Vous exposer de nouveau à tomber entre les mains de soldats en révolte et de brigands excités par le vol et l'ivresse !...

— Il est impossible de laisser triompher des rebelles sans lutter contre eux. Nous sommes quatorze hommes résolus... quatorze qui en valons bien cent !... et nous ne viendrons pas à bout d'une bande de pillards ?... Allons, sénorès, en route pour Riobamba ! Qui m'aime, me suive !

— Nous vous suivons tous, s'écrièrent Olivarès et Taillade. Que Dieu nous aide !...

La petite troupe franchit rapidement la distance entre Calpi et Riobamba.

A l'horizon, au-dessus des montagnes, le soleil se levait radieux. Dans le ciel bien montaient en spirales les flots de fumée du Sangay et du Chimborazo. Dans la plaine inondée de clarté les quatorze vaillants coraient gaiement au combat, à la victoire ou à la mort.

A Riobamba, l'engourdissement et la torpeur qui sont la suite de l'ivresse, avaient succédé au tumulte de la nuit et de la matinée.

Garcia Moreno et ses compagnons traversèrent les rues sans rencontrer âme qui viva.

— Où sont donc passés les révoltés ? interrogea Taillade surpris. Ont-ils déjà quitté la ville ?

N'ayez crainte, répondit Don Gabriel. Officiers et soldats, après les excès de la nuit, doivent dormir comme des brutes. Courons au plus pressé. Emparons-nous d'abord du chef de la révolte.

On courut aussitôt la maison du capitaine Palacios. L'officier rebelle, arraché du lit où il dormait à poings fermés, fut arrêté sans avoir eu le temps de se reconnaître et de résister.

Garcia Moreno en confia la garde à deux de ses compagons.

Il se dirigea ensuite avec les autres vers la caserne.

Il y trouva des soldats, encore abrutis par l'ivresse et aussi prompts à la soumission qu'à la rébellion. Sa vue seule leur inspira une crainte salutaire. Pas un cri, pas une protestation ne jaillit de leurs bouches, lorsque, sous leurs yeux, Garcia Moreno, fit arrêter les deux lieutenants de Palacios.

— Amenez les prisonniers sur la place, ordonna-t-il. Et vous, soldats, mettez-vous sous les armes et marchez en ordre à leur suite.

Arrivés au lieu désigné, les deux officiers furent joints au capitaine Palacios, amené par ses gardes.

On apporta une table au milieu de la place. Derrière elle, s'assirent le chef du gouvernement de Quito, Taillade et Olivarès.

— Faites comparaître les officiers arrêtés, cria le premier dont le figure avait revêtu une expression de justice implacable.

Palacios et ses deux complices s'approchèrent, en jetant de côté et d'autre des regards inquiets.

— Vous êtes accusés et convaincus tous trois de trahison à main armée contre la chef de l'Etat, dit Garcia Moreno d'une voix brève et sévère. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Les officiers se turent et baissèrent la tête.

Don Gabriel se tourna alors vers ses collègues. Il les consulta d'un mot et reprit en se levant et s'adressant aux inculpés :

— En notre âme et conscience nous vous déclarons coupables de trahison et de félonie et nous vous condamnons à être fusillés. Dans une demi-heure vous expierez votre crime. Consacrez le temps qui vous reste, à vous préparer à la mort.

Quelques minutes après un prêtre qu'on alla chercher, s'approcha des condamnés et leur offrit de se réconcilier avec Dieu.

— Pas de prêtre ! hurlèrent-ils tous trois encore en proie à l'ivresse de la veille. Nous n'en voulons pas. Qu'on nous laisse tranquilles !...

Pendant ce temps, la place était remplie de curieux. Les habitants, accourus en foule pour voir la punition des bandits qui avaient pillé leurs maisons, attendaient anxieux le moment de l'exécution.

La demie heure écoulée, Garcia Moreno impassible commanda :

— Qu'on aligne les condamnés contre le mur de l'église.

Les soldats qui assistaient terrifiés à cette scène, accomplirent l'ordre sans murmurer. Ils bandèrent les yeux de Palacios et de ses deux complices et leur firent mettre genoux en terre.

En face se tenait le peloton d'exécution. Il était composé de ces soudards qui, quelques heures auparavant, criaient à tue-tête :

« Viva Palacios ! A bas Garcia Moreno ?... »

Sur la place, toute blanche de lumière sous l'éclatante action du soleil, régnait un silence de mort. Chacun assistait muet et plein d'effroi au châtiment des coupables.

Trois heures sonnèrent à l'horloge de l'église.

La voix forte et claire de Garcia Moreno retentit aussitôt.

— Soldats, garde à vous ! Apprêtez vos armes !...

Pendant une seconde on entendit le cliquetis lugubre de l'acier. Les soldats chargèrent leurs fusils.

— En joue !... ordonna Garcia Moreno.

A ce commandement, un frisson passa sur les assistants. Les poitrines se soulevèrent haletantes et les yeux, hypnotisés par la vue des condamnés, s'ouvrirent démesurément dans une expression d'épouvante.

— Feu ! cria enfin Garcia Moreno en abaissant le sabre qu'il tenait à la main.

Une décharge stridente éclata à travers la place. Un nuage de fumée s'éleva lentement.

Lorsqu'il disparut, les corps de Palacios et de ses complices, tombés en avant, gisaient en un sinistre tas.

Un officier s'approche d'eux. Il se pencha et, avec son révolver, leur tira à chacun le coup de grâce dans l'oreille.

— Maintenant que justice est faite, dit le chef du gouvernement en se tournant vers les soldats terrifiés, que tout le monde rentre dans l'ordre, ou sinon un châtiment semblable attend les coupables.

Ce terrible exemple ne suffit pas au justicier. Un grand nombre de soldats avaient quitté la ville la nuit précédente, chargés des dépouilles des habitants. Pour que le châtiment fût complet, il fallait rattraper ces fugitifs.

A la tête de ses compagnons et des troupes rentrées dans le devoir, Garcia Moreno se lança aussitôt à leur poursuite. Il les atteignit dans le courant de la nuit suivante au village de Mocha.

Après une courte lutte les rebelles furent désarmés et expédiés sous bonne escorte à Riobamba.

L'énergie, la décision et le courage d'un homme aussi avaient ainsi triomphé d'une bande de soldats révoltés. Ce résultat si inattendu avait mis la comble à l'enthousiasme de Taillade pour le vaillant patriote. Plus que jamais il se sentait lié à la politique de Garcia Moreno. Du succès de celle-ci dépendaient désormais, non seulement sa position et son avenir, mais encore ses intérêts de cœur.

Olivarès, qui était le confident du Français, se joignait à lui pour renchérir sur les éloges décernés à leur ami commun. Mais s'il appréciait à leur juste valeur les résultats considérables de l'affaire de Riobamba, il estimait aussi qu'il restait encore une rude besogne à accomplir.

— Ne chantons pas trop victoire, dit-il à l'ingénieur. Franco est toujours à Guayaquil et il luttera désespérément pour rester le seul maître de l'Equateur... Et la flotte du Pérou ?... N'oublions pas qu'elle nous menace d'une descente.

— C'est vrai, répondit Taillade. Mais que de chemin fait depuis notre conciliabule de Chillo où notre parti comptait à peine une vingtaine de partisans. J'ai foi en l'avenir. Vous verrez, Olivarès ! Don Gabriel sortira vainqueur de la lutte qu'il a entreprise.

— Que Dieu vous entende ! répliqua l'Equatorien. Mais en attendant nous pouvons, je crois, nous préparer à de nouvelles entreprises. Les révolutions à l'Equateur, plus qu'ailleurs, sont pleines d'imprévu !

*(A suivre).*


CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
POUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE



Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre, Lille. — *Le Gérant* : Ch. Vasse